Déclaration préalable de la FNEC-FP FO

CAAS permanente et budgétaire
du 18 mai 2021

Mesdames et Messieurs les membres de la CAAS,

Nous rappelons que l'action sociale fait partie de notre statut. Tout comme nos retraites et la sécurité sociale, l'action sociale est un élément de notre salaire différé. L'action sociale ne constitue pas un élément de rémunération. Les prestations d'action sociale ne constituent pas une aumône.

La FNEC FP FO rappelle
que l'Action Sociale est un droit statutaire fondamental.

Aujourd'hui, nous attirerons votre attention sur des points qui posent problème, dans le fonctionnement des CDAS :

- Les CDAS doivent distribuer des aides et des prêts de Janvier à Avril (souvent même de Décembre à Avril), sans connaître le montant alloué.
  L'année 2021 n'avait pas encore commencé que déjà, le budget de certaines CDAS était amputé. (pour le Tarn par exemple, en décembre 7 200 € était déjà dépensé soit plus du quart du budget alloué)
  De savants calculs « prévisionnels » sont faits afin que des aides soient quand même distribuées. En juin, les CDAS limitent les aides. En octobre/novembre, du fait de la clôture des budgets annuels, il faut « dépenser le reste », si l'on ne veut pas une enveloppe amaigrie pour l'année suivante ! Tout cela ne permet pas aux commissions de fonctionner « normalement ». Comment réorganiser tout cela afin que les CDAS puissent fonctionner sereinement tout le long de l'année ?
- Les aides de l'Action Sociale sont trop souvent utilisées afin de pallier des erreurs de l'administration. Des collègues demandent des aides pour finir le mois du fait de retenues sur salaire pour indu ou trop-perçu. Ne pourriez-vous pas, en amont, mettre en place des mesures pour que ces erreurs ne se reproduisent plus et que les fonds de l'Action Sociale ne soient utilisés que pour des situations « sociales » ?
- Nous attirons votre attention sur les demandes d'aide de plus en plus fréquentes de la part de certains personnels : AESH, AED, contractuels ...
  Les salaires de ces personnels ne suffisent pas et ils sont de plus en plus nombreux à se retrouver en situation d'urgence. Les secours exceptionnels servent à compenser la grande

précarité de ces personnels. Nous revendiquons un véritable salaire pour ces personnels « précaires » mais, dans l'attente de nos satisfactions, ne serait-il pas possible d'augmenter l'enveloppe destinée à l'aide sociale afin que l'on puisse aider ces personnels sans que cela ne réduise nos capacités à aider les autres ? Nous sommes trop souvent obligés de « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Qu'en est-il de la création de nouvelles ASIA ?

Que mettre en place pour répondre à la revendication des AESH suite à la mobilisation et à l'audience du 8 avril sur les frais de repas engagés par ceux qui accompagnent les élèves sur le temps méridien ? Les AESH réclament la gratuité. Il s'agit d'un temps de travail et ce n'est pas le choix de l'AESH de devoir prendre le repas de la cantine. Les AVL, qui ont un contrat mairie, ont la gratuité du repas. Il s'agirait là d'une équité de traitement.

La FNEC FP FO revendique :

- Une meilleure information des droits en action sociale, notamment pour les AESH hors titre 2 qui ont eu leurs droits en PIM et SRIAS ouverts depuis janvier 2021.
- La création d'une ASIA pour la prise en charge des frais de repas pour les AESH accompagnant un enfant sur le temps méridien.
- La hausse des budgets réservés à l'action sociale,
- L'abandon d'indices plafonds et du quotient familial, à défaut l'augmentation de ces indices
- Le droit pour les agents contractuels de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit la durée de leur contrat.
- Le droit pour l'ensemble des fonctionnaires de l'état et agents contractuels de l'état de bénéficier de l'Action sociale Interministérielle dès le premier mois et de l'action sociale ministérielle quelle que soit leur affectation et plus particulièrement dans les établissements autonomes.

Les années précédentes, sans la crise du COVID, les budgets ne permettaient déjà pas de répondre correctement à toutes les demandes.

La crise sanitaire et économique que nous traversons rend encore plus indispensable que les autres années d'augmenter considérablement ce budget afin de répondre aux difficultés croissantes rencontrées par nos collègues, de plus en plus précarisé.es.

Rappelons que l'Académie de Toulouse est largement sous dotée en termes de moyens alloués à l'Action Sociale.

La FNEC FP FO exige un budget d'action sociale permettant de répondre à la hauteur des besoins des agents et de développer (sous forme d'ASIA ou de prestations ministérielles) de nouvelles prestations à destination des agents du ministère de l'Éducation nationale afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Elle exige pour cela l'alignement des sommes allouées sur le ministère le plus favorable (celui du Ministère des Finances).

Pour la FNEC-FP FO
Nathalie CLASCIBETTA et Anne DARGENTON